

Qu'est-ce que c'est :

Le **dispositif local d'accèsion maîtrisée** est un dispositif mis en place par Annemasse Agglo pour le compte de ses communes afin d'aider des ménages sous plafonds de ressources à acheter leur logement neuf. Certains logements dans les programmes neufs sont ainsi commercialisés à des prix inférieurs aux prix du marché libre. Le dispositif s'adresse à des ménages sous conditions de ressources.

Les + : un prix décôté par rapport au prix du marché immobilier neuf ; cumulable sous certaines conditions au Prêt à taux zéro ; priorité aux primo accédants.

Les - : encadrement du prix de revente pendant 15 ans selon modalités de calcul prédéfinies ; la revente pendant la période de 15 ans doit se faire en direction de ménages sous conditions de ressources ; occupation du logement à titre de résidence principale ; conditions de ressources.

Conditions d'accès au logement:

Les plafonds de ressources varient selon les opérations et les communes (soit plafonds BRS, soit plafonds PSLA/PTZ)

Plafonds de ressources dispositif local d'accèsion maîtrisée (PSLA/PTZ) 2025

1 pers.	38 508 €
2 pers.	73 500 €
3 pers.	88 200 €
4 pers.	102 900 €
5 pers. et +	117 600€

Plafonds de ressources dispositif local d'accèsion maîtrisée (BRS) 2025

1 pers.	38 508 €
2 pers.	57 555 €
3 pers.	75 447 €
4 pers.	90 078 €
5 pers. et +	107 713 €

Informations complémentaires :

Pour faciliter vos recherches, téléchargez en bas de page de notre simulateur le listing non exhaustif des contacts utiles et des éventuelles commercialisations en cours.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la Maison de l'Habitat d'Annemasse Agglo :
04 50 87 99 90 - 15 avenue Émile Zola - 74100 – Annemasse.